## **GARDIENNAGE - CP 317**

## SALAIRES ET PRIMES À PARTIR DU 01/01/2022

Augmentation conventionnelle +0.8%		01/01/2022	
		Salaire normal	Salaire d'embauche = 95% du salaire normal durant 3 mois
FONCTION	CLASSE	€	€
Agent statique – catégorie de base	SB	15,3298	14,5633
Agent statique qualifié	SQ	15,5142	14,7385
Agent statique expert	SE	15,6986	14,9137
Agent statique langues	SEL	15,8829	15,0888
Agent mobile	M1	15,6986	14,9137
	M2	15,8829	15,0888
Transporteur de fonds	TF-TR	18,3300	17,4135
Collaborateur Vault / processing	TF - PRVA	16,6385	15,8066
Brigadier-instructeur	BI	16,6267	15,7954
Bodyguard	SBG	16,6267	15,7954
Transporteur de Munition	TM	18,5727	17,6441
Homme de métier	G	15,3298	14,5633
BASES MILITAIRES			
Agent statique bases militaires	SMB	18,5727	N.A.
Agent statique - portier – bases militaires	SMBP	18,6223 (SMB+ € 0,0496*)	N.A.
Brigadier – bases militaires	MBB	18,6471 (SMB+ € 0,0744*)	N.A.



PRIMES INDEXEES	€
Prime 'port d'arme' Prime Transport de fonds Prime prestation avec chien (= € 99,16 par mois + prime par heure)	0,2073 /heure 0,1104 /heure 0,2760 /heure
Vêtements de travail – entretien (temps plein) Vêtements de travail – entretien (temps-partiel)	15,32 /mois 7,66 /mois
Prime Stand-by (intervention après alarme)	6,29 /24 heures of 44,03 /semaine
Prime rappel hors planning dans les 48 heures Prime pool flexible	0,4969 /heure 0,4969 /heure

PRIME DE SAMEDI, DE DIMANCHE, DES JOURS FERIES, DE NUIT				
Prestations de samedi	18 % du salaire horaire effectif avec un mi	18 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 2,7594		
Prestations de dimanche	23 % du salaire horaire effectif avec un mi	23 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 3,5259		
Jours fériés	30 % du salaire horaire effectif avec un mir	30 % du salaire horaire effectif avec un minimum de € 4,5989		
Travail de nuit (*)	22,5% SB	3,4492 /heure		
Toutes les primes sont cumulables ; le transport de fonds a d'autres primes pour le jours du weekend et jours fériés (samedi : +50% du salaire horaire effectif)				

## **CHÈQUES REPAS**

Le chèque-repas minimal s'élève à : 3,70 EUR pour le transport du fonds – personnel non roulant; 8,00 EUR pour le transport du fonds – personnel roulant ; 4,46 EUR pour les administratifs ; et 4,19 EUR pour les employées opérationels.

